

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 922

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INVITE DE DP

Etre européen en Suisse

Trois années après l'adoption de l'Acte unique, le débat sur l'Europe fait rage enfin en Suisse. Le mot-clé qui émerge, en Suisse allemande, est celui de la «Europafähigkeit», donc de la capacité d'être européen. Ce mot-clé devient mot d'ordre quand il s'agit de freiner des velléités d'intervention de l'Etat. Ne rien faire pour préserver l'environnement, accorder le maximum de faveur à la route, exonérer les entreprises de l'ombre même des obligations fiscales ou sociales — voilà ce qu'est la «Europafähigkeit». La politique de la Berne fédérale rejoint en certains points celle décrite pour le secteur privé. Rester capable de rejoindre l'Europe pour ne pas devoir la rejoindre, c'est le but des grands ténors de l'Office des affaires économiques extérieures.

Nous sommes bien d'accord — il faut se rapprocher de ce qui se passe en Europe. Mais il y a des enjeux que la Suisse méconnaît et qui sont bien plus importants. Les attitudes récentes du Parlement quant à l'en-

traide judiciaire en matière fiscale (projet de l'OCDE), lors de la révision du droit sur les sociétés anonymes et de la loi sur les cartels ont été carrément rétrogrades et vont exactement contre le courant européen. Le Conseil fédéral, qui va nous proposer une nouvelle transversale ferroviaire à travers les Alpes, décréta il y a à peine quelques années qu'un tel projet ne serait pas étudié avant l'an 2000. Le même gouvernement et le même parlement ont pris position contre l'initiative des 40 heures alors que les autorités européennes ont, il y a déjà des années, émis une recommandation pour ces mêmes 40 heures...

La responsabilité civile du producteur est générale depuis le 1^{er} août dans toute la Communauté européenne. Elle renverse le fardeau de la preuve dans les litiges avec les consommateurs et les écologistes, à savoir que le producteur doit prouver l'innocuité et non pas le consommateur la nocivité. Ce nouveau droit fut jugé comme complètement

violations très ordinaires, mais qui mettent en évidence des lacunes dans les garanties de procédure. De toute façon, une stigmatisation dure à accepter pour un pays qui se croit volontiers au-dessus de tout soupçon grâce à la multiplicité des moyens de contrôle démocratique à disposition des citoyens.

Ce n'est pas tout. L'impact de la juridiction européenne sur notre droit interne ne se limite pas à ces seules affaires: le Tribunal fédéral, après une certaine résistance initiale, tient maintenant compte de la jurisprudence de la Cour de Strasbourg dans ses jugements.

D'où l'agacement reflété par le postulat Daniöth (PDC, Uri), repoussé de justesse par le Conseil des Etats. Le député uranais a rappelé que la Suisse s'est constituée il y a sept siècles sur le refus des juges étrangers. Il a oublié d'ajouter

qu'alors ces juges représentaient un pouvoir impérialiste et honni; aujourd'hui la Cour européenne des droits de l'homme applique une convention qui fixe les valeurs fondamentales de la démocratie et un juge suisse y siège. Dès lors on ne peut que s'étonner que, dans un Conseil qualifié parfois de conscience juridique, il se trouve quinze parlementaires pour approuver une réaction aussi infantile: plutôt que d'évoquer le retrait de notre adhésion, mettons nos efforts à perfectionner les droits des individus, surtout lorsque détenus ou étrangers, ils sont les maillons les plus vulnérables de la société. ■

Pour une présentation exhaustive des rapports entre la Suisse et la Cour européenne des droits de l'homme, voir *Plädoyer*, août 1988.

impossible à mettre en œuvre en Suisse — aujourd'hui tous les exportateurs suisses s'y conforment... sauf pour leur clients suisses.

Les esprits eux-mêmes semblent plutôt s'éloigner de l'Europe que de s'en approcher à en juger par certains indices culturels.

La vague d'expression en dialecte qui déferle sur la Suisse allemande, dans les médias, dans la publicité, dans les écoles, voire dans les lettres privées qu'on reçoit, en est un. Le résultat de cette vague — et d'une obstination atavique répandue dans la vieille génération contre le bon allemand — est qu'aujourd'hui très peu de Suisses allemands savent s'exprimer correctement et sans accent dans une des grandes langues européennes.

La Suisse est loin du compte pour être européenne, mais pas dans les domaines qui sont importants aux puissants de l'heure!

Beat Kappeler

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Beat Kappeler est secrétaire de l'Union syndicale suisse (USS).

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue: Jean-Louis Cornuz

Jean-Claude Favez

Pierre Lehmann

L'invité de DP: Beat Kappeler

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 26 12

1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Liliane Berthoud, Françoise Gavillet

Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA